

**MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION**  
**MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES**  
**SEMESTRE 2**  
**SESSION DE RATTRAPAGE**  
**LUNDI 11 JUIN 2018**  
**9 H à 12 H 30**

**Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)] à la fin de l'épreuve.**

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées ( <b>Matière Joker</b> ). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* ( <b>Matière Joker</b> ).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée ( <b>Matière Joker</b> ). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* ( <b>Matière Joker</b> ).
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

**\*Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

**"Je renonce à ma Matière Joker"**

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,

« épreuve 2 »,

« épreuve 3 ».

**DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.**

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

# **AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE**

## **PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION**

Sujet : L'astreinte.

## **DROIT DES PEINES ET CRIMINOLOGIE**

Sujet : Les finalités de la peine.

## **CONTRATS CIVILS ET COMMERCIAUX 2**

Traiter, au choix, l'un des deux sujets suivants :

1<sup>er</sup> sujet :

Les obligations du preneur à bail.

2<sup>ème</sup> sujet :

Le régime de protection de l'emprunteur en matière de crédit immobilier.

## **PROCEDURE CIVILE APPROFONDIE**

Sujet : Ressemblances et différences entre l'interruption et la suspension.

## **DROIT PENAL DES AFFAIRES**

Sujet : L'abus de biens sociaux et la banqueroute commis dans un groupe de sociétés.

## **PROCEDURE PENALE APPROFONDIE**

Sujet : Les différences entre l'enquête préliminaire et l'enquête de flagrance.

## **DROIT PENAL SPECIAL 2**

Traiter le sujet qui suit, sans forme particulière (un plan n'est pas obligatoire), mais en structurant et en rédigeant suffisamment le devoir.

Sujet : Les infractions sexuelles.

## **DROIT DE LA NATIONALITE ET DES ETRANGERS**

Sujet : Droit du sol simple et droit du sol double dans le droit de la nationalité française.

## **HISTOIRE CONTEMPORAINE**

Vous direz :

- ce que sont les stéréotypes de rejet associés à l'immigration/5
- les conséquences du recul de l'institution mariage/5
- ce que sont vos réflexions, en 2018, sur la campagne/4
- ce qu'est le cadastre, et de quoi il se compose/4
- ce que vous suggère le nom de Georges Candilis/2